

*Saludos
ao CED,
Paris*

CEDI - P. I. B.
DATA 30 / 03 / 87
COD. K3D0005

L'ACCÈS AU TERRAIN EN PAYS ÉTRANGER ET OUTRE-MER

Livre Blanc des Sciences de l'Homme
et de la Société en France

sous la direction de
Marceau GAST et Michel PANOFF

Publié avec le concours du Ministère des DOM-TOM,
du Ministère des Relations Extérieures
et du Centre National de la Recherche Scientifique
(CNRS)

Editions L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris

1986

L'ETHNOLOGUE, LES POUVOIRS PUBLICS ET LES INDUSTRIELS FRANÇAIS IMPLANTÉS DANS LE TIERS-MONDE

par Simone DREYFUS-GAMELON

Introduction

Cet intitulé est certainement trop ambitieux, et quelque peu présomptueux. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'un exposé général sur le thème mais d'un témoignage concernant le travail d'une ethnologue en Amazonie brésilienne invitée, par les Indiens et les collègues anthropologues et indigénistes brésiliens, à intervenir dans un conflit opposant des communautés indigènes et la filiale d'une compagnie nationale française ayant prospecté dans les territoires de ces communautés. Le cas relève donc des problèmes « franco-français » déjà évoqués, bien qu'il traite de l'enquête sur un terrain étranger. Pour effectuer cette enquête, les chercheurs locaux et leur association professionnelle ont été mes « meilleurs alliés » dans les ennuis que j'évoquerai par la suite. Ils ont exprimé, par écrit, à Paris même, leur entière solidarité à mon égard. Si de grandes difficultés sont venues de l'organisme gouvernemental brésilien intitulé FUNAI (Fondation Nationale de l'Indien), censé défendre et protéger les populations autochtones, ces difficultés ont été secondaires et dues à l'alignement de la dite FUNAI sur les positions de la compagnie française en cause. Mes difficultés premières provenaient des tentatives de cette compagnie pour m'empêcher d'accomplir ma mission comme je l'entendais, c'est-à-dire en tout indépendance ; ces tentatives ont provoqué indirectement des obstacles financiers dressés par les pouvoirs publics français afin que je ne puisse pas me rendre sur le terrain, à l'invitation reçue. Je ne souhaite pas du tout personnaliser le débat mais, au contraire, en élever le niveau en posant la question des relations entre sciences humaines et pouvoirs publics français, ceux-ci jouant leur rôle normal de soutiens et de promoteurs de l'industrie du pays.

Avant d'exposer les faits, je tiens à souligner que les relations entre sciences humaines, prises dans leur ensemble,

et l'industrie sont loin d'être toujours inexistantes ou mauvaises comme le croient certains chercheurs. L'industrie et la distribution font largement appel à la sociologie (pour les études de marché, des sondages d'opinion) et à la psychologie sociale dont les données sont intégrées lors de la conception et de la réalisation des campagnes publicitaires, notamment. Il est faux de dire que les sciences humaines sont ignorées ou méconnues du monde industriel. On les utilise volontiers si les connaissances qu'elles véhiculent concourent à la réalisation des objectifs de vente et d'expansion, dans une perspective technocratique et économiste *stricto sensu*, et à court terme. C'est-à-dire qu'on a recours à certaines sciences humaines quand, les questions scientifiques et techniques de fabrication et de prestations étant supposées résolues, il s'agit de convaincre les acheteurs ou les demandeurs de services directs, grâce au montage, souvent subtil, d'une image de marque attirante pour le grand public. Pour la comparaison avec le cas que je vais exposer, il n'est pas inintéressant de mentionner que la compagnie Elf-Aquitaine (au moment même où elle était engagée dans le conflit dont je parle ici) a consacré un gros budget publicitaire à la fabrication, au lancement et au parrainage d'un catamaran qui porte son nom dans de nombreuses courses transatlantiques : image sportive et noble qui est peut-être censée contrebalancer l'image dure et avide des pétroliers...

Jusqu'à présent, et dans la majorité des cas, l'industrie française ne considérait pas que la constitution de la fameuse image de marque passait aussi par la prise en considération des tissus sociaux et culturels des régions ou pays où se déploient ses activités. Là, les compagnies industrielles ne voient guère d'acteurs, de sujets pensants mais plutôt des sous-sols, des sols, des paysages dont l'homme est absent ou, à la rigueur, présent, comme acheteur, usager ou allié... Quand ce n'est pas pour « faire le plombier » (selon l'expression de Maurice Godelier à l'ouverture de cette Table Ronde) quand la fuite devient grave.

Le cas

Les faits. Entre Août 1981 et Janvier 1983 la filiale BRASELFA de la société nationale ELF-Aquitaine (SNEA) a effectué deux campagnes de prospections sismiques dans l'Etat

d'Amazonas, Brésil (cf. cartes pp. 117, 118), conformément à un « contrat de risques » signé avec la compagnie nationale brésilienne PETROBRAS, donc en parfaite légalité *apparente* et en accord avec les plus hautes autorités du pays (sous gouvernement militaire). Ces campagnes s'étaient déroulées sur les territoires de deux communautés indigènes¹⁸ et y avaient provoqué de graves dégâts :

— 344 kilomètres de layons avaient été ouverts en forêt bordés, tous les 5 mètres (en largeur) et tous les 40 mètres (en longueur), de charges de dynamite dont l'explosion, du fait particulièrement des mauvaises conditions de leur enfouissement, avait provoqué la destruction de plantations, d'espèces sauvages utiles, la mort ou la fuite de gibier sur des superficies importantes, à toute proximité des villages (dont les habitants sont des essarteurs, chasseurs, pêcheurs — pêche à la dynamite pratiquée par les ouvriers des chantiers qui dépeuplait les rivières — et cueilleurs) ;

— pire encore, de nombreuses charges n'avaient pas explosé et avaient été laissées sur place, avec leurs amorces ; au fil des mois les Indiens en avaient déterré de plus en plus pour, à l'imitation de ce qu'ils avaient vu faire, pêcher à la dynamite ou « tuer des fourmis » ; quatre accidents mortels étaient imputés, par les Indiens, à la manipulation de ces charges et à la toxicité de leurs émanations (la relation de cause à effet n'a jamais pu être prouvée, faute d'analyses médicales, chimiques, toxicologiques) ;

— 183 clairières, d'une superficie minimum de 3 500 m² chacune, avaient été déboisées tous les trois ou quatre kilomètres, le long des layons, pour permettre l'atterrissage continu d'hélicoptères transporteurs d'hommes et de matériel ;

— des traumatismes culturels avaient été provoqués par :

- la diffusion d'alcool dans les villages (où cela est soi-disant interdit par la FUNAI) ;
- la projection des films pornographiques dans les camps ouvriers proches ;
- la panique créée par les hélicoptères ;

- la façon et l'ampleur dont la forêt, lieu des activités de subsistance, monde de l'imaginaire, domaine de la reproduction sociale, matérielle et symbolique, avait été entaillée, blessée.

Ces dégâts ont été niés, ou minimisés, pendant des mois par BRASELFA, la Présidence-Direction Générale d'ELF de l'époque s'en tenant, à Paris, aux informations et aux versions données par sa filiale. En outre la FUNAI ayant complètement failli à sa mission, confortait la compagnie française dans la certitude de la légalité des prospections, certitude trompeuse dans la mesure où, s'agissant de prospections dans le *sous-sol* de territoires indigènes, un décret particulier du Président de la République Brésilienne eût dû les autoriser. Un tel décret n'a jamais été pris ni avant ni durant les campagnes.

Au début de l'affaire, la FUNAI a, en outre, aisément persuadé la compagnie française et PETROBRAS d'un soi-disant accord des communautés concernées et de leurs chefs, n'hésitant pas à destituer ceux d'entre eux qui s'insurgeaient. Par la suite elle s'est entendue avec BRASELFA sur le versement, en deux fois, d'indemnités de dédommagement dérisoires (représentant le *dixième* de ce qu'un expert, appointé par la FUNAI elle-même, avait évalué).

Le différend. On comprend qu'un climat de luttes exacerbées se soit alors développé au Brésil entre, d'une part BRASELFA et ses partenaires gouvernementaux brésiliens et, d'autre part, les communautés indiennes et leurs soutiens indigénistes et scientifiques (notamment l'importante Association brésilienne d'anthropologie ABA) et une fraction de l'opposition démocratique au gouvernement militaire. Elf-Aquitaine a été nommément et amplement dénoncé, un procès a été intenté conjointement contre BRASELFA, PETROBRAS et la FUNAI¹⁹. Un discours accusateur a été prononcé au Sénat par un, dit-on, futur « présidentiable » du Brésil (on envisageait déjà le retour de la démocratie et l'« après Tancredo Neves »), sénateur et, de surcroît, sociologue de réputation mondiale, alors Président de l'Association Internationale de Sociologie.

18. Celle de Sateré-Nawé et celle des Munduruku.

19. A l'issue des négociations dont il sera parlé plus loin, le procès a été ajourné *sine die*.

C'est dans ce contexte que l'ABA et le Centre de Travail indigéniste (CTI) (œuvrant en milieu amazonien) m'ont appelée (en février 1983) à venir constater sur place les dommages subis et à intervenir, en mes qualités d'ethnologue spécialiste d'Amazonie, de responsable d'une équipe de recherche associée au CNRS... et Française, auprès de mes compatriotes pour faire connaître le résultat de mon enquête, le mode de vie, la nature des rapports matériels et symboliques à l'environnement, les valeurs ethniques particulières de ces populations amazoniennes et faire reconnaître celles-ci comme des interlocuteurs à part entière dans les négociations les concernant.

L'enquête et ses résultats. J'ai dû consacrer huit mois de démarches quasiment incessantes pour obtenir le minimum de fonds nécessaires à l'accomplissement de mon voyage : un billet d'avion et quelques frais de séjour pour subsister dans toutes les grandes villes brésiliennes (où il me fallait aller exposer, discuter, tenter de convaincre) et louer un avion-taxi pour survoler et photographier à basse altitude les territoires endommagés. Mes autorités de tutelle et les pouvoirs publics se sont montrés avant tout soucieux d'éviter ce qu'ils jugeaient comme une atteinte à la compagnie nationale et à ses intérêts. Je suis partie sans la caution d'un ordre de mission... dont on a dit ici qu'elle était indispensable. Nous pourrions discuter plus à fond demain de cet aspect du problème. Aujourd'hui, je dirai seulement que les unes (autorités de tutelle) et les autres (pouvoirs publics) n'ont pas, me semble-t-il, *pris alors une juste mesure des enjeux politiques et économiques réels* : l'image de notre pays n'aurait pas dû apparaître comme négatrice des droits des communautés territoriales à être respectées et consultées sur les conditions de l'exploitation de leur propre territoire, les intérêts économiques à moyen et à long terme des firmes françaises ne pouvaient être sauvegardées qu'en apportant la preuve que celles-ci (à l'instar d'une compagnie canadienne²⁰ dont on m'a souvent cité l'exemple au Brésil) se

20. L'intervention, à cette Table Ronde, de Madame Marie Mauze, nous a appris que les Kwakiutl de Colombie Britannique sont maîtres de l'accès des anthropologues à leur propre territoire ; les autorités canadiennes se soumettent à leur réglementation. Peut-être les industriels canadiens en ont-ils aussi tiré une profitable (dans tous les sens du terme...) leçon dans l'établissement de leur stratégie d'expansion dans les pays étrangers à minorités ethniques ?

mettaient à l'écoute des réalités sociales, ethniques et politiques du pays d'accueil. Ce raisonnement (je reviendrai là-dessus) n'a pas été fait par les décideurs politiques et scientifiques ; par contre, dans la dernière phase de mon travail il a été fait par les décideurs d'Elf-Aquitaine au plus haut niveau. Ce qui prouve que les industriels ne présentent pas un front uni contre nos travaux, que tous « ne décrochent pas » quand on parle de notre intervention, et que nous ne devons pas partir battus d'avance.

Dès mon arrivée au Brésil (début octobre 1983), je suis allée sur le terrain, accompagnée d'une indigéniste brésilienne et des chefs de communautés indiennes venus m'accueillir sur l'Amazone pour m'emmener dans les villages. Après avoir parcouru en pirogue et à pied, survolé les zones touchées, recueilli des témoignages, pris des mesures et des photographies, chiffré, à mon retour à Manaus et avec l'aide de spécialistes des bois amazoniens, les dégâts matériels et le manque à gagner dû aux destructions « physiques », j'ai acquis la conviction et les preuves :

- 1) de la réalité des dommages, de leur importance quantitative et qualitative, c'est-à-dire de l'atteinte réelle qui avait été portée à plusieurs reprises à ce que les Indiens considèrent comme leur dignité et leur particularisme ethnique ;
- 2) de la réalité de l'existence de charges de dynamite non explosées, demeurées à proximité des villages et à la disposition des Indiens²¹ ;
- 3) de la méconnaissance profonde, voire de l'ignorance de la direction et des cadres de BRASELFA (filiale de droit brésilien mais entièrement dirigée par des Français) quant à la nature et aux aspects pratiques de la question indienne au Brésil aujourd'hui, — quant aux écarts aussi considérables que fluctuants, entre l'état de droit et l'état de fait sous le régime militaire, — quant à la déconsidération générale dont la FUNAI était l'objet au Brésil en raison de sa probable corruption, de ses abus de pouvoir, de ses actions terroristes dans des communautés indigènes, lesquelles n'avaient d'ailleurs pas empêché qu'elle ait, à maintes reprises, subi des défaites.

21. Les équipes envoyées sur l'ordre de la Direction Générale d'Elf à Paris, en juin 1984, ont déterré in situ 113 charges non explosées et trouvé 40 autres dans les villages indiens.

Mon travail a consisté, dès lors, à le démontrer dans un rapport à diffusion très limitée, mais adressé, entre autres, à Monsieur Michel Pecqueur²², PDG de la SNEA. Celui-ci l'a pris au sérieux et a chargé trois de ses directeurs de prendre contact avec moi. J'ai trouvé auprès de ces Messieurs une écoute attentive, contrastant fortement avec l'âpreté de mes contacts, directs à Rio puis après mon retour, avec la direction générale de BRASELFA. On m'a exprimé à la direction une volonté de parvenir à une « solution honorable » en vue de laquelle ma « contribution » était sollicitée. Ceci se passait lors de notre première entrevue au siège de la SNEA, le 11 mai 1984, mon rapport ayant été remis le 10 avril précédent. Avant d'en arriver là, les ennuis ne nous avaient pas manqué... Leur commentaire ressortit davantage à la discussion de demain et je passe sur eux aujourd'hui.

À partir des pourparlers de Paris ont été obtenus :

— l'enlèvement rapide (effectué dans la première décade de juin 1984) des charges de dynamite non explosées, dont la direction de BRASELFA, après l'avoir catégoriquement niée pendant des mois, avait reconnu l'existence par lettre du 2 mai 1984 ;

— l'admission du principe de négociations directes entre BRASELFA et les chefs des communautés récusés par la compagnie puisque « destitués » par la FUNAI (!), négociations auxquelles participeraient, aux côtés des Indiens, un éminent juriste, Président de l'Association brésilienne des juristes démocrates (dont je demandais expressément le concours) et aux côtés de BRASELFA, ses partenaires brésiliens : PETROBRAS et FUNAI. En elles-mêmes ces négociations directes devaient constituer la reconnaissance du droit des Indiens à intervenir pour tout ce qui concernait des entreprises non-indigènes à l'intérieur de leurs territoires. Reconnaissance qui leur avait toujours été déniée. Elles leur offraient, en outre, une certaine réparation des préjudices moraux qu'ils avaient subis et de ce qu'ils avaient ressenti comme une atteinte à leur dignité.

Les négociations se sont effectivement ouvertes à Manaus le 18 juin 1984. Un accord a été conclu entre les parties le 25 juillet 1984 aux termes duquel BRASELFA s'engageait à verser une indemnité de 150 millions de cruzeiros (environ

22. M. Pecqueur, succédant à M. Albin Chalandon, avait pris ses fonctions en juin 1983.

10 fois plus que ce qui avait été jugé « suffisant » jusque-là) à chacune des deux communautés indigènes intéressées. La FUNAI s'engageait, de son côté, à faire procéder à la démarcation topographique officielle des limites du territoire de l'une des deux communautés (l'autre l'ayant déjà obtenu plusieurs années auparavant). Cette opération topographique et cartographique coûteuse est indispensable à la défense des droits territoriaux indigènes et figure parmi les tâches qui incombent officiellement à la FUNAI. Les indemnités prévues ont été versées à la mi-août 1984.

Conclusion

Je crois que toutes les conclusions qui peuvent être tirées de l'exposition de ce cas le seront après la discussion de ses aspects déontologiques et politiques, après aussi que nous aurons parlé, demain, du comportement, face à cette affaire, de la représentation diplomatique française à Brasilia. Déjà, toutefois, je peux revenir sur ce que je disais, en introduction, quant aux rapports entre sciences humaines et industrie.

En premier lieu, je soulignerai deux points :

— Des communautés indigènes amazoniennes, dont le problème a été posé, au début d'août 1984, devant la sous-commission des droits de l'Homme de l'ONU à Genève, ont été lésées, atteintes dans leurs forces vives et leur dignité du fait d'une compagnie française agissant de concert avec des pouvoirs brésiliens très contestés. On en a eu depuis la preuve flagrante ! Pour banale qu'elle soit dans le Tiers Monde, cette situation devrait être épargnée à l'image de la France d'aujourd'hui, je veux dire une France à gouvernement socialiste. L'internationalisation de l'économie pose aussi ce type de problèmes.

BRASELFA (Elf-Aquitaine) a quitté le Brésil (non pas seulement à cause de cette affaire, évidemment) mais tout de même avec une « image de marque » qui ne serait peut-être pas très favorable à la réalisation de programmes de recherche ou d'exploitation ultérieures et qui risque de ne pas faciliter le déploiement d'activités d'autres compagnies ou industries françaises, surtout en territoires indigènes. Je précise que ces Indiens, « en contact », comme on dit, depuis le XVII^e siècle, ne sont pas hostiles *a priori* à toute forme de pénétration économique étrangère de leur territoire, ils me l'ont dit. Ceci pose

d'autres problèmes, très graves et très complexes, que ceux dont nous débattons ici. Mais ils revendiquent le droit, pour nous élémentaire, d'être maîtres chez eux. C'est notamment sur cet aspect économique à moyen et long terme de notre affaire que les pouvoirs publics français ont eu la vue singulièrement courte, et basse.

En second lieu, et pour ce qui concerne les entreprises industrielles, il devrait apparaître qu'elles ont besoin de connaissances apportées par les sciences humaines et, singulièrement, l'ethnologie quand leurs activités portent atteinte à des tissus sociaux et culturels; *a fortiori* quand ceux-ci appartiennent à des sociétés ou à des ethnies étrangères au monde industriel²³. Il devrait aller de soi que, *préalablement* à tout déploiement d'activités de ce type, fussent utilisées des analyses socio-ethnologiques nourrissant des *études d'impact*. Nous ne sommes certainement pas là pour dire aux industriels comment s'étendre dans le monde et faire des bénéfiques, mais nous pouvons être là pour leur dire ce qu'ils ne doivent pas faire; à eux d'adapter leurs stratégies.

Il existe, au CNRS en particulier, des clubs « Sciences humaines-Industries ». Quelle est leur fonction? Je ne pense pas qu'elle puisse se réduire à faire entendre aux exportateurs quelques « conseils » ethnologiques sur la meilleure façon de séduire leurs clients (cas cité à cette Table Ronde de la leçon sur : « Comment faire un cadeau aux industriels japonais en respectant leurs propres traditions en la matière »). Nous n'avons rien contre ce genre de leçons, assurément fort utiles, encore qu'elles risquent tout de même de conforter l'image « folklorique » de l'ethnologie. Mais elles entrent dans le cadre, que j'évoquais en introduction, de « la réalisation des objectifs de vente ». Nous pensons que les travaux et les compétences des ethnologues peuvent être utilisées plus largement et plus profondément sans nuire (bien au contraire) aux intérêts économiques mais aussi pour *éviter de nuire* aux intérêts de nos partenaires de travail. Il existe aussi des accords-cadres dont j'ai pu constater dans l'affaire SNEA/Bré-

23. Maurice Godelier a dit ce matin : « Les industriels français ne s'intéressent pas à nous. » C'est vrai jusqu'à présent, mais il est possible de susciter leur intérêt. J'ai « fait le plombier » *malgré et contre* les industriels français au Brésil. Par contre, à la Direction Générale de Paris, on a eu (je l'ai déjà dit) une appréhension plus intelligente des problèmes et un souci qui est loin d'être incompatible avec les intérêts bien compris de la SNEA, de laisser au Brésil une « situation propre » (dixit l'un des Directeurs).

sil, le caractère trop général et vague qui les rend inopérants. La question de leur contenu est posée.

Une note de même teneur que cet exposé et avec cette conclusion, a été remise et approuvée au Cabinet de Monsieur le Ministre de la Recherche et de la Technologie.

DISCUSSION

M. VAN BEEK : — Une petite question sur ce que vous avez dit : on peut envisager la coopération sur les sujets que nos collègues étrangers ne peuvent pas traiter. Quelle différence y a-t-il entre ce genre d'avis qu'on peut donner et « Government anthropologist » dans une situation coloniale ?

S. DREYFUS-GAMELON : — Je ne sais pas si je réponds très bien à la question posée. Je n'ai pas eu du tout le sentiment de faire de l'anthropologie pour le compte de mon gouvernement. Mon premier objectif, comme je le dirai mieux dans mon intervention de demain, a été la défense des intérêts matériels et moraux des communautés indigènes, pas seulement les communautés concernées par ce conflit; il s'agissait aussi de créer un précédent de négociations directes, de prise en considération de la dignité des communautés amazoniennes en général. Et je crois que c'est un devoir déontologique parce que, *grâce à ces communautés* chez lesquelles nous travaillons, *la plupart d'entre nous font carrière* dans l'université et dans la recherche. Pour moi donc, travailler à la résolution de ce conflit en utilisant les compétences acquises par trente ans d'expérience ethnologique et de connaissance de l'Amazonie indigène, était une forme de « retour du savoir »; autrement dit, il s'agissait de faire un rapport le mieux documenté et argumenté possible pour montrer comment et pourquoi ces populations de la forêt avaient été lésées dans leur mode de vie et dans leurs rapports (de toutes sortes) avec leur environnement; aspects du conflit passés totalement inaperçus de la compagnie industrielle en cause et négligés par les pouvoirs publics qui la soutenaient. Ce dernier point m'a affectée parce que (je le souligne pour éviter toute méprise à ce sujet), j'ai toujours été, je suis encore ce qu'on appelait naguère « une femme de gauche » et que j'attendais que dans un tel contexte, le gouvernement actuel de la France mît ses actes en accord

ment des bicyclettes, je voudrais demander que le CNRS exige la réciprocité du côté vietnamien pour que, moi, je puisse ramener des documents strictement scientifiques en France. J'insiste beaucoup sur la notion de « strictement scientifique » parce qu'il y a des documents qui sont interdits d'exportation, mais quand il s'agit d'échantillons botaniques, quand il s'agit d'ouvrages présentés au préalable à l'exportation, je ne vois pas pourquoi on m'interdit par la suite de les ramener en France. Les ethnologues n'ont pas à jouer le rôle de maquisards ; je n'ai pas peur de prendre le fusil quand il faut, mais ce n'est pas à nous de remplacer ou d'aider un mouvement insurrectionnel ; par contre plus on jette un regard froid sur la situation d'un pays, plus notre témoignage porte. Ceci dit, l'ethnologue est très vulnérable, il n'a aucune force.

M. M. PANOFF : — Merci, Monsieur Dinh, de cette intervention très courageuse. Vous posez-là dans votre cas personnel et avec un exemple qui n'est malheureusement pas unique le problème de la déontologie de notre profession ; et, pour simplifier, il y a quatre niveaux de responsabilité auxquels le chercheur doit faire face : il est responsable vis-à-vis de la communauté locale qui l'accueille et qui quelquefois peut être en conflit avec le gouvernement central ; il est responsable également vis-à-vis de l'Etat qui lui a donné le visa de recherche, la possibilité d'entrer dans le pays ; il est responsable également vis-à-vis de l'institution qui le paie, qui lui donne les moyens de travailler, qui lui donne un ordre de mission, quand on lui en donne ; et quatrième responsabilité : il est responsable vis-à-vis de ses collègues, des membres de la profession ; combien de collègues ont eu leur terrain brûlé avec impossibilité d'y travailler parce qu'étaient passés avant eux des collègues qui ne se souciaient pas de revenir ensuite. Quand ces quatre types de responsabilité sont en conflit, à quelle responsabilité, à quel engagement faut-il donner la priorité, je crois que c'est un débat qui occuperait toute une demi-journée si on l'engageait maintenant.

POLITIQUE ET DEONTOLOGIE⁴

par M^{me} Simone DREYFUS-GAMELON

Cette intervention ne fera que compléter certains points évoqués dans le témoignage d'hier mais non développés alors.

C'est au nom de ma conception de la déontologie professionnelle qu'ethnologue, spécialiste d'Amazonie, je me suis sentie tenue de répondre à l'invitation qui m'était adressée puisqu'il s'agissait de défendre des droits indigènes sur leurs territoires et de relever, outre l'ampleur des dégâts matériels, ce qui avait été considéré par les Indiens comme une atteinte à leurs valeurs ethniques et à leur dignité. C'est aussi une *forme de retour du savoir* que d'utiliser les compétences et l'expérience acquises auprès des communautés pour argumenter solidement en leur faveur. Je n'envisageais donc nullement de partir prioritairement à l'attaque de la compagnie française responsable (responsabilité partagée d'ailleurs avec des organismes brésiliens, comme je l'ai dit hier) et d'autant moins de créer un scandale au Brésil, que celui-ci avait éclaté bien avant mon intervention. C'est cet aspect déontologique de ma mission que j'ai mis en avant dans mes nombreuses démarches auprès des possibles bailleurs de fonds publics de très haut niveau, aspect auquel ils ont été insensibles, ce qu'ils croyaient être la meilleure défense des intérêts de la Compagnie passant avant toute autre. Les pouvoirs publics, à Paris, m'ont tous refusé leur aide ou totalement ou officiellement. Je suis partie grâce à un billet d'avion dont la Maison des Sciences de l'Homme a finalement pris la responsabilité et grâce à quelques frais de séjour accordés *in extremis* par l'EHESS, sous condition que je n'en ferais pas état. J'ai tenu parole jusqu'au moment où, au Brésil, une campagne de presse ayant été déclenchée contre moi, vraisemblablement — je n'en ai pas la preuve — à l'instigation de PETROBRAS, FUNAI ou BRASELFA, on insinuait, entre autres accusations, que mon voyage avait été financé par les Etats-Unis, dont les fonds avaient aussi payé mon avion-taxi... On a même, paraît-il, prononcé le nom de la CIA...

4. Titre de la rédaction.

A cette époque, j'étais rentrée à Paris ; en recevant les coupures de presse je suis allée prévenir l'École (qui en a été tout à fait d'accord) que je révélerais la provenance de mes fonds et ferais paraître un communiqué dans les journaux brésiliens ; ce qui fut fait grâce à mes collègues brésiliennes, sur place à São Paulo.

En résumé, les pouvoirs publics, au niveau ministériel notamment, ont été insensibles aux arguments déontologiques (on a même évoqué, verbalement et « avec regret », la « raison d'Etat »). Ces arguments déontologiques m'avaient paru toucher les services culturels de l'Ambassade de France à Brasília, que j'avais avisés, longtemps à l'avance, de ma probable venue et du but de ma mission. Un échange de correspondance avait été positif. Mais, en même temps, l'Ambassade communiquait mes lettres à BRASELFA et mettait au point, avec la compagnie, un programme de « randonnée amazonienne ». Pour le réaliser, un représentant de la compagnie devait venir me chercher dès mon arrivée à l'aéroport de Manaus et m'emmener (avec la Conseillère culturelle) en hydravion survoler les territoires en cause. Je tiens ceci du Directeur général de BRASELFA lui-même. On m'aurait ainsi montré que j'avais été trompée, manipulée et que les dégâts matériels étaient minimes, ou déjà effacés par la repousse de la forêt. J'ai, sans le savoir, déjoué ce plan car j'avais toutes les raisons de penser que, si j'avertissais l'Ambassade de la date exacte de mon arrivée, la FUNAI en serait aussitôt informée et m'empêcherait (comme la loi l'y autorise) d'aller en territoire indigène. Il fallait donc me rendre sur le terrain d'abord, (sans autorisation, ce qui est illégal), annoncer mon arrivée ensuite. Ni BRASELFA, ni l'Ambassade ne me l'ont pardonné. Dès lors l'Ambassade et sa Conseillère culturelle se sont crus chargés de la défense exclusive des positions de BRASELFA et bien que j'aie été reçue, à Brasília, par l'Ambassadeur puis par la Conseillère, j'ai à peine pu ouvrir la bouche et ai été mise dans l'incapacité de représenter et, *a fortiori*, de plaider mon dossier. Dès que j'ai eu le dos tourné, on a « informé » Paris et de là, essayé de me faire taire. Ce que je peux affirmer c'est que, devant être reçue par un vieil ami personnel, anthropologue, présentement vice-gouverneur de l'Etat de Rio de Janeiro, Darcy Ribeiro, celui-ci m'a dit avoir reçu, la veille de notre entretien, un coup de fil de la Conseillère culturelle de l'Ambassade de France pour le mettre en garde contre moi et lui dire que je n'étais pas une « vraie »

anthropologue. Les services culturels sont quelquefois mal informés : Darcy Ribeiro est la personne qui, pour la première fois, en 1955, m'a invitée, accueillie et envoyée sur le terrain dans le Brésil central !... Nous avons bien ri ensemble. Voilà ce que j'avais à dire sur le « soutien des services français à l'étranger ».

Un dernier mot touchant les problèmes politiques : ayant toujours été, et étant toujours ce qu'on appelait naguère « une femme de gauche », j'ai été particulièrement indignée, et plus encore navrée, que les décideurs politiques actuels, qui prétendent défendre les mêmes valeurs que moi, se soient, dans cette affaire (que je me garderai d'amalgamer avec l'ensemble de la politique du gouvernement et de l'administration) tant contredits dans leurs actes.

RÉFLEXIONS SUR LES ACCORDS CULTURELS ET LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

par M. René TREUIL

Beaucoup de choses ont déjà été dites ; donc je peux aller vite, me semble-t-il ; au passage j'ai retenu certaines choses qui attirent quelques réflexions.

Sur le fonctionnement du CNRS. La Direction scientifique a manifesté son souci d'humaniser les rapports entre elle et les chercheurs, mais je crains qu'il ne s'agisse que d'un vœu pieux tant qu'il sera aussi rare de recevoir une réponse à une lettre, tant qu'il faudra trois mois pour obtenir un rendez-vous avec un Directeur et tant que le dialogue sera conçu comme impliquant toujours les mêmes interlocuteurs.

Le responsable d'un service du CNRS s'étant par ailleurs plaint de ne pas savoir « qui fait quoi », je me permets de lui suggérer de se reporter à l'abondante documentation élaborée, à la demande des instances les plus diverses, par les équipes et les chercheurs au détriment de leur temps de travail. L'envoi d'un énième questionnaire ne ferait que transférer une énième